

L'ÉTAT, LA FINANCE, ET LA POLITIQUE: L'ÉTAT A DONNÉ 250 MILLIONS AUX PARTIS...

La Constituante, démocratique et libérale, a voté une loi tellement empreinte de l'esprit fasciste qu'aucune des législatures précédentes, si réactionnaires fussent-elles, n'avait jamais osé déposer même sur leur bureau. Il s'agit de cette loi qui exige du candidat député une caution de 25.000 francs - ce qui n'est pas nul et n'est pas à la portée du premier citoyen venu - remboursable sous condition que le candidat ait obtenu 5 % des voix des votants - ce qui est mieux encore. Il va de soi que cette loi vise principalement la propagande anti-électorale et contribue puissamment à l'absence du son de cloche anti-votard, nous privant par conséquent et de la gratuité des salles le réunion, préaux des écoles, etc... - et du panneau électoral - exonération du droit de timbre, etc...

Et cependant nous avons - en nous plaçant sur le terrain même de nos adversaires - le droit d'exiger une place dans la controverse nationale. Car, en tant que contribuables, par suite de nos versements obligatoires, que ce soit l'impôt céduinaire ou autre, nous alimentons financièrement la vaste escroquerie qu'est la consultation électorale. Le projet de budget additionnel de 1946 chiffre à 41 millions 500.000 francs les crédits ouverts par le référendum du 5 mai: ce qui peut déjà nous paraître un peu fort de café. Mais où nos politiciens s'en donnent à cœur-joie et prennent les contribuables pour des poires, c'est lorsque ce même projet de budget prévoit une participation de l'État aux frais de propagande de 250 millions de francs!!!

Que les 20 millions de votants participent au financement de la «*Grande Régalade*» - 250 millions! - cela peut paraître encore logique, mais que les 5 millions d'abstentionnistes paient l'essence brûlée par ces messieurs, leurs banquets et leurs enveloppes cachetées, voilà qui est bien fait pour soulever l'indignation de tous. Nous sommes ainsi arrivés au stade où nos politiciens ne craignent pas de mettre en parallèle, d'un côté l'impossibilité matérielle d'un certain nombre de citoyens de s'exprimer et de l'autre côté, de faire rétribuer leurs ténébreuses combinaisons et, dans une certaine partie imposante, par ceux qui leur sont irréductiblement hostiles et nient leur utilité!!

Il en est de même pour la Radio que paient les «chers auditeurs». Puisque nos candidats ont droit à un quart d'heure de micro, pourquoi leurs adversaires, les anarchistes, les abstentionnistes de toute sorte - ne divulgueraient-ils pas, par le moyen des ondes, les idées qui leur sont chères? Aussi, exigeons-nous notre part de micro en toute logique.

A égalité de «*devoirs*» nous voulons égalité de «droits», et nul doute que tout homme sensé ne nous approuve.